

## COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2006

### PROCES VERBAL

#### **a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président,  
Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, vice-présidents.  
Messieurs Guy CATOEN, Gilbert CHIQUET, Francis DHALLEINE, Daniel HERBERT, Josse HEUMEZ, Jean-Claude NOEL délégués titulaires.  
Madame Marie LEFEBVRE, Messieurs Francis BERQUEZ, Pierre EVRARD, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART délégués suppléants.*

#### **b) excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant.**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Guy CATOEN, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ. Monsieur Alain MEQUIGNON vice-président remplacé par Monsieur Louis DEVULDER, Monsieur Bernard REBENA délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie LEFEBVRE.*

#### **c) Excusés non remplacés**

*Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, Monsieur André BAES, Monsieur André BULTEL, Monsieur René DEBOUDT, Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur Jacques DRIEUX, Monsieur Pierre LECERF, Monsieur Jean PAYEN, Monsieur Bertrand PETIT, Madame Francine PLE, Monsieur Bernard BECLIN décédé délégués titulaires.  
Monsieur Bernard BAJEUX, Monsieur Claude DELANNOY, Monsieur Ulysse DUPONT, Madame Françoise HUGUET, Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Josse NEMPONT, Madame Yolaine OBEIN, Monsieur Alain STROBBE, Monsieur Jean VIEILLIARD, Monsieur Roger WINOCK délégués suppléants.*

#### **d) absents non représentés**

*Monsieur Jean-Michel BOUHIN.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre titulaire ou suppléant) est de : 14.



Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance et laisse Monsieur CATOEN, Maire de ELNES, nous accueillir. Monsieur DENIS remercie Monsieur CATOEN et commence la réunion par la lecture des pouvoirs et des excusés et propose l'adoption du compte-rendu de la précédente réunion. A l'unanimité, le compte rendu est voté.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

**QUESTION N°1** : Désignation d'un secrétaire de séance.

M. BERTELOOT est désigné secrétaire de séance.

### **COMMISSION INONDATION**

**QUESTION N° 2** : Hydraulique – mobilisation du champ d'expansion des crues - Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre de la Zone d'Expansion des crues.

M. DENIS rapporte la question sur l'attribution du marché. Le SmageAa a lancé par la procédure d'appel d'offres ouvert (art.33, 57, 63, 64 du code des marchés publics) la consultation pour "la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues en fond de vallée de l'Aa", avec la mission complète de maîtrise d'œuvre, de l'étude préliminaire à la réception des travaux.

9 sociétés ont adressé leur candidature et leur offre. La commission composée comme un jury a analysé les offres suivant les critères fixés dans le règlement de la consultation.

Ces critères étaient les suivants :

- ▶ la valeur technique (60%) : méthodologie et organisation (10 points), détail des prestations (10 points), temps de présence sur le chantier (5 points).
- ▶ le prix (40%).

La commission composée comme un jury a attribué le marché à la société V2R Ingénierie & Environnement de Saint-Martin Boulogne.

Le marché de maîtrise d'œuvre représente un montant estimé à 287 285,00 € H.T correspondant à 5,5% du montant des travaux estimés à 5 200 000 € H.T.

M.DENIS rappelle ce qu'est une commission composée comme un jury : c'est une commission qui est composée des membres élus assistés par au moins 1/3 de membres qualifiés.

M. CHIQUET demande qui était en seconde position du marché ? M. DENIS répond, qu'il s'agissait de SETEGUE. M. DENIS ajoute que c'était une réussite d'avoir reçu 9 offres et souligne que ces offres ont été soigneusement examinées en commission lors des réunions des 31 mai et 12 juin.

Aucune remarque, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à signer avec V2R le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

**QUESTION N° 3** : Couvert hivernal – renouvellement du fonds de concours.

M. DENIS rappelle que sur l'opération "Couvert hivernal", les années 2004 et 2005 ont connu un immense succès. Le SmageAa reconduit cette année l'opération avec un cahier des charges légèrement modifié. Une bonification pourra être attribuée aux exploitants laissant leur couvert au-delà du 1<sup>er</sup> décembre et ce jusqu'à une date entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 février. Vincent PRETRE apportera des améliorations dans la distribution. Comme en 2005, les exploitants bénéficiant d'un CTE ou CAD ne pourront bénéficier du fonds d'aide du SmageAa. Toutes ces explications figurent dans le cahier des charges.

M. HOCHART dit qu'il faudrait que les agriculteurs laissent le plus longtemps possible le couvert. M. DENIS répond que c'est le but, mais il faut laisser le choix aux agriculteurs. On ne peut pas leur imposer le couvert plus longtemps s'ils ne le souhaitent pas.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à signer les conventions avec les agriculteurs ainsi que le paiement des semences de couvert hivernal.

**QUESTION N°4** : Moulin Snick – Déclaration d'Intérêt Général.

AMODIAG, maître d'œuvre du projet de réfection du vannage du moulin, est en cours d'élaboration de la mission Projet. Les travaux consisteront à la stabilisation du seuil et la mise en place d'une passe à poisson. Pour réaliser ces travaux, en tant que maître d'ouvrage public sur une propriété privée (SCI moulin Snick), il faut mettre en place une D.I.G. Le président demande au Comité de l'autoriser à engager la mise en place d'une déclaration d'intérêt général pour la stabilisation du seuil du moulin snick et l'installation d'une passe à poisson. A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**COMMISSION MARAIS**

**QUESTION N° 5** : Casiers hydrauliques- participation du SmageAa à l'amélioration du fonctionnement hydraulique.

M. BERTELOOT donne lecture de la délibération qui relate le parcours de l'étude faite par Cécile MONIERE dans le marais audomarois. Cécile MONIERE a visité 22 casiers situés sur 3 communes. Elle y a recensé les problèmes avec les gestionnaires, diagnostiqué des projets comme le remplacement des pompes pour la plupart vieilles de 40 années. Les objectifs attendus sont :

- ▶ améliorer la protection contre les variations de niveaux d'eau en permettant le ressuyage plus rapide des terres et une meilleure protection contre les crues,
- ▶ réaliser des économies en terme de consommation d'énergies,
- ▶ fédérer les acteurs de casiers autour de l'ASAMA,
- ▶ améliorer la qualité de l'eau et des sédiments dans les casiers.

Avant de poursuivre, M. BERTELOOT précise la définition d'un casier, puis continue par le bilan technique :

Casier	Communes	Travaux	Coût
Plattiau	Saint-Omer (62)	Pompe et tunage	25 000 € HT
Sailly	Clairmarais (62)	Pompe et tuyaux	20 000 € HT
		Réhabilitation cordon	10 000 € HT
Sainte-Aldegonde	Clairmarais (62)	Pompe et tuyaux	20 000 € HT
Canarderie	Clairmarais (62)	Pompe et tuyaux	15 000 € HT
Bachelin- Mieze	Clairmarais (62)	Pompe	8 500 € HT
Marais communal	Saint-Omer (62)	Réhabilitation cordon	9 000 € HT
		Installation vanne	17 500 € HT
Ziettes	Saint-Omer (62)	Installation vanne	9 000 € HT
Casteelbrouck	Saint-Momelin (59)	Installation vanne	11 000 € HT
Flandrin	Saint-Omer (62)	Pompe et tuyaux	10 000 € HT
		Etudes, topographie	15 000 € HT
<b>Total</b>			<b>170 000 € HT</b>

**PLAN DE FINANCEMENT :**

Conseil général	34 000 €	20%
Conseil Régional	51 000 €	30%
Agence de l'Eau	17 000 €	10%
SmageAa	34 000 €	20%
ASAMA	34 000 €	20%

Le montant du projet est estimé à 170 000 € HT.

La rédaction de l'avant-projet technique est faite, le cahier des charges et les dossiers préalables de demandes de subvention sont prêts. Ils seront remis à l'ASAMA qui sera le maître d'ouvrage.

Ces projets ont été présentés à la Commission "Marais" et ont été acceptés. Le SmageAa assurera l'accompagnement technique de la maîtrise d'ouvrage et sera également partenaire financier pour un montant de 34 000 € HT, soit 20% du montant des investissements.

M. DHALLEINE demande à M. BERTELOOT quelle est la surface couverte par cette opération ? M. BERTELOOT répond que le marais communal représente 200 ha, ce qui doit représenter environ 400 ha pour les casiers du projet. Il félicite Cécile MONIERE qui a effectué un travail considérable et précise qu'elle va conduire ce projet à terme avec M. WARTELE, secrétaire de l'ASAMA. M. BERTELOOT remercie le Comité Syndical de l'implication très importante pour la corporation maraîchère, et propose au Comité Syndical d'autoriser le président à signer : la convention entre l'ASAMA et le SmageAa et d'en assurer le paiement.

M. DENIS remercie l'assemblée et termine la séance par une information. Il a rendez-vous avec les responsables du Parc naturel régional le 30 juin au SmageAa pour y définir les modalités du poste concernant le contrat de rivière. C'est une bonne nouvelle !

La séance est levée à 19 h 30.

Le président,

C. DENIS